

# Outsourcing 2.0

## L'ère de la prise des responsabilités

L'externalisation, telle qu'encadrée par la législation sur les PSF, a acquis sa légitimité. Elle doit désormais s'investir plus dans le processus de production.

MARC FASSONE

Que signifie «PSF» dans l'esprit des professionnels lorsqu'ils décident, quelles qu'en soit les raisons, de franchir le pas de la procédure d'agrément? «C'est pour la plupart un synonyme de confidentialité des données», répondent Jean-Philippe Wagnon et Gérard Flamion de la société Vectis PSF. Certes. Mais cela ne recouvre qu'une partie de la réalité du secteur. «L'important, c'est avant tout la participation à la production», précisent-ils.

À l'origine de la loi du 2 août 2003, modifiant la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier - loi qui a posé les bases du secteur des PSF tel qu'on le connaît aujourd'hui avec la création de nouveaux prestataires de services financiers les «PSF connexes» - se trouvaient la prise de conscience de la montée en puissance de l'outsourcing et la volonté de la CSSF de contrôler ces processus.

Au nom du secret bancaire. Et du maintien des compétences au sein de la Place. Et si le secret bancaire tend à perdre de son importance, la tendance à l'externalisation se fait plus pressante.

### APPROFONDISSEMENT

«La pression est de plus en plus élevée sur le secteur financier, notamment sur les marges.

Deux mouvements vont se rencontrer: la diminution du nombre d'employés dans les banques et, corollaire, une certaine augmentation des risques opérationnels. L'outsourcing est la solution logique; on transforme ainsi les frais fixes en coûts en fonction des volumes opérationnels.»

Un outsourcing qui, fonction par fonction, touche peu à peu tous les postes de coûts qui n'apportent plus de valeur ajoutée. Ce fut le cas pour le calcul des valeurs nettes d'in-



Photo: Martine May

Pour Jean-Philippe Wagnon (à gauche) et Gérard Flamion, la prochaine étape du développement des PSF sera celle de la prise de responsabilité dans le processus de production

ventaires où beaucoup d'institutions financières ont joué la carte de la mutualisation des coûts.

Donnant par exemple naissance à EFA qui a su se développer sur ce créneau bien au-delà des missions que lui ont confiées ses membres fondateurs et conquérir de nouveaux marchés.

Ce sera également le cas demain pour des fonctions qui n'existent pas encore.

«La question à se poser est alors de savoir si on doit former du personnel en interne - et quelque part réinventer la roue - ou bien recourir à des spécialistes.»

La question devrait se poser rapidement avec l'arrivée de la loi sur l'archivage électronique qui devrait créer une nouvelle compétence: celle d'«archivageur», prestataire de service compétent dans la déma-

terialisation et la conservation de documents ayant valeur probante.

«C'est un concept nouveau, peu connu et mal maîtrisé par les banques.»

On ne peut donc que s'attendre à l'apparition de nouveaux acteurs au sein de la, déjà, grande famille des PSF.

### RESPONSABILISATION

Pour Jean-Philippe Wagnon, la notion de participation à la production, et ses corollaires, à savoir la meilleure définition des rôles et la prise de responsabilité, seront au cœur du développement du secteur dans les années à venir.

«Un véritable défi à relever.» Tant pour les PSF d'investissement que pour les PSF de support.

La tendance va être à la redéfinition, à la hausse, des atten-

tes des donneurs d'ordres envers les prestataires de services d'outsourcing via la conclusion d'accords de niveaux de services (Service level agreement).

Une redéfinition qui, surtout, ira dans le sens d'une responsabilisation accrue sur les tâches. «À chacun de prendre ses responsabilités.»

«Toute la problématique du futur du secteur des PSF est sur la compétence. Il ne faut pas faire les choses pour diminuer les coûts mais pour augmenter la valeur. Et la valeur, elle est dans la compétence,» résume Jean-Philippe Wagnon et Gérard Flamion.

Avec à la clé la volonté d'attirer de nouveaux acteurs et de nouvelles activités vers la Place grâce à la qualité des intervenants.

«Les législations passent, la compétence reste...»

### SOMMAIRE

- Page 2:** Augentius Fund Administration
- Page 3:** PSF d'investissement
- Page 4:** PSF de support
- Page 5:** Express Services
- Page 6:** CSSF: la nouvelle donne du contrôle
- Page 7:** Responsabilité pénale des personnes morales

### LES TROIS LIGUES

Jean Philippe Wagnon et Gérard Flamion classent les PSF en trois ligues:

- les entreprises d'investissement, «celles qui placent des fonds pour les clients»;
- les PSF qui assistent les premières dans cette tâche, «ceux qui sont en charge de l'administration et de la gestion des fonds par exemple»;
- les PSF de support, «comme l'IT, bien sûr, mais aussi les domiciliataires».

AUDIT & COMPLIANCE  
MOORE STEPHENS

As a member of one of the world's major accounting associations, we provide external audit & advisory services to UCI, including UCITS and SIF.

[www.msluxembourg.com](http://www.msluxembourg.com)



ESPACE REGIE

Pour plus d'informations

Philippe COSTARD  
au 00352 44 44 33-225,  
par mail à [pcostard@espace-regie.lu](mailto:pcostard@espace-regie.lu)